

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 13 OCTOBRE 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE DES LOTISSEMENTS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la réalisation des travaux à la SARL PAILLOT et FILS pour le montant total de 14 415.80€ HT. Le Département nous accorde une subvention de 50%.

TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN HALLE COUVERTE.

L'aménagement envisagé dans la grange attenante à la salle polyvalente permettrait d'abriter les marchés fermiers de producteurs locaux. L'espace créé pourrait également être utilisé en complément de la salle en cas de besoin pour certaines manifestations (marché de Noël, etc...), grâce à une porte d'accès. La dépense totale est estimée à 117 000€ HT.

A l'unanimité, le conseil municipal demande une subvention au Département et à l'Etat pour ce projet et décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC87.

REORGANISATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.

Le diagnostic des systèmes d'assainissement de la commune est terminé. Il est fait état des problèmes de fonctionnement des stations de traitement du bourg et du lotissement du Bouquet. Cette dernière est d'autre part sous-dimensionnée et ne pourra pas accepter les charges supplémentaires liées à l'aménagement du futur lotissement du Pré Mou.

La solution de regroupement des deux systèmes a été retenue et le coût total est estimé à 534 500€ HT. L'Agence de l'eau peut subventionner ce projet à hauteur de 40% et le Département à 35%. Un emprunt de 100 000€ peut également être réalisé.

A l'unanimité, le conseil municipal demande les aides financières nécessaires.

MODIFICATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la modification de l'extinction de l'éclairage public qui sera désormais effective entre 23h et 5h. Ce changement sera fait lors de la prochaine vérification de l'éclairage public, début 2021.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la part communale de la redevance à 1.014€ du m3 consommé, soit une augmentation de 4% pour l'année 2021.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA COMMUNE.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le nouvel organigramme fonctionnel ayant reçu l'avis favorable du Comité Technique le 28.09.20.

DOCUMENT UNIQUE.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail ; le document unique a été réalisé. A l'unanimité, le conseil municipal valide le document qui sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique.

PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR LE COLLEGE DE ROCHECHOUART.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la prise en charge par la commune des frais de fournitures scolaires pour le collège de Rochechouart, exception faite des élèves n'ayant pas auparavant fréquenté l'école primaire bien que domiciliés sur la commune.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT.

Le Conseil Communautaire a fixé à 16 le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), soit un représentant par commune. A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Louis FURLAUD pour représenter la commune au sein de la CLECT.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin a pris la compétence « EAU » en lieu et place de ses communes membres (Chaillac/Vienne, Oradour/Glane, Saint-Brice/Vienne, Saint-Martin de Jussac et Saint-Victournien). Cela entraîne une modification des statuts du syndicat. A l'unanimité, le conseil municipal approuve les statuts modifiés.